

thine; je crains de ne pouvoir donner une liste complète, mais ce sont là des exemples typiques.

(Le crédit est adopté.)

Bureau fédéral de la statistique—  
453. Administration, \$167,714.

**M. Thatcher:** J'ai déjà dit du Bureau fédéral de la statistique qu'il faisait, à mon avis, de l'excellent travail. Mais, marchand détaillant, je me suis rendu compte qu'il fait parvenir à bien du monde des renseignements sans valeur particulière. J'ai l'impression que ce service coûtant en ce moment au contribuable six millions contre un million en 1939, il se peut qu'il s'occupe de recueillir beaucoup de renseignements, utiles peut-être, mais dont les Canadiens pourraient peut-être aussi se passer. Voici un service où, si le ministre agissait, il pourrait supprimer certains rapports qui n'ont pas une valeur incontestable, permettant ainsi de faire faire quelques économies au contribuable. J'aimerais qu'on fasse quelques commentaires à ce sujet.

**Le très hon. M. Howe:** Lorsque j'ai pris le portefeuille du Commerce j'étais à peu près dans les mêmes sentiments. On a constitué un comité très puissant chargé de réduire le nombre de publications. J'avais l'idée qu'elles proliféraient. Il arrivait que quelqu'un ayant demandé, une fois, un rapport sur quelque chose, ce rapport devint plus tard annuel. On a ainsi pu diminuer le personnel du Bureau, de 1,457 qu'il était en 1948 il est tombé en 1949 à 1,418; remonté en 1950 à 1,429 il était en 1951 de 1,323. La campagne instituée il y a deux ans a déjà fait réduire le nombre des publications; cinquante-six rapports ont été supprimés complètement. Plus de 120 rapports considérés comme trop spécialisés pour la distribution générale ont été transférés à la catégorie des documents de référence ou mémoires.

Auparavant, chaque rapport publié par le Bureau était envoyé d'après la liste "toutes publications". Cette liste renfermait entre trois et quatre cents noms, la plupart étant abonnés à \$30 par année. Sans doute, bien des gens figurant à la liste recevaient des rapports qui ne les intéressaient pas et cela a suscité des critiques. Les rapports de caractère technique ou très spécialisé, appelés maintenant documents de référence ou mémoires, ne sont plus envoyés d'après la liste "toutes publications". Ceux qui veulent les recevoir tous paient un prix d'abonnement spécial de \$15 pour les mémoires et de \$5 pour les documents de référence. Ces publications sont mentionnées dans le bulletin quotidien et les non-abonnés doivent écrire pour

en obtenir un exemplaire. Cela veut dire que 176 (c'est-à-dire 56 plus 120) sur environ 500 publications examinées ont été abandonnées comme rapports réguliers du Bureau. On en a supprimé complètement 56 et 120 sont devenus mémoires ou documents de référence.

La plupart de ceux qui recevaient auparavant un exemplaire de tout ce que le Bureau publiait recevront 176 rapports de moins.

**M. Thatcher:** Monsieur le président, voilà un aspect fort encourageant. Le ministre nous dira-t-il qui décide quelles nouvelles statistiques ou publications seront publiées? Décide-t-il ça lui-même?

**Le très hon. M. Howe:** Le Bureau a établi une commission consultative des publications qui décide s'il y a lieu de faire droit à une demande de renseignements et si le sujet doit faire l'objet d'un rapport annuel ou d'un rapport périodique.

**M. Thatcher:** Je remercie le ministre. J'espère qu'il continuera de faire la même chose cette année, car je crois qu'on pourrait en éliminer quelques autres encore.

**M. Fleming:** Monsieur le président, j'aimerais, à l'occasion de l'examen de ce crédit, parler du nouvel indice des prix aux consommateurs qu'on se propose d'établir. Tous les députés doivent se rendre compte, je crois, des imperfections de l'indice actuel du coût de la vie, dont la base remonte à plusieurs années. Personne ne soutiendra, j'en suis sûr, qu'il n'y a pas de raison de reviser la base de l'indice. D'autre part, monsieur le président, il est souhaitable, à mon avis, même si l'on établit le nouvel indice des prix aux consommateurs, de continuer d'établir également l'ancien indice pendant une longue période. Dans un dossier qu'il a déposé le 8 mai, l'adjoint parlementaire a signalé que le nouvel indice des prix aux consommateurs ne sera publié qu'à l'été de 1952. Je demande que l'indice actuel soit publié longtemps après que le nouvel indice sera publié, et en même temps que celui-ci.

J'adresse cette requête, en partie parce qu'un grand nombre de contrats de travail comportent des clauses intimement liées à l'indice actuel du coût de la vie. Je le propose également parce que le public a le droit d'avoir une base continue de comparaison avec les coûts auxquels on l'a habitué au cours des années. Je n'ai pas pour autant l'intention de m'opposer à l'idée du nouvel indice des prix aux consommateurs, qui je n'en doute pas deviendra une mesure plus précise du mouvement général des prix intéressant le consommateur que l'ancienne façon